

moins tumultueuse que celle du projet de loi qui avait créé cette société en 1956. Dans le cas présent, une mesure est prise au moyen des crédits supplémentaires et il me semble que la Chambre ne connaît pas le fond de l'affaire. Au moins une partie de l'exposé du ministre m'échappe et j'aimerais avoir le temps de revoir ses commentaires. Je rappelle donc qu'il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à une séance ultérieure de la Chambre?

L'hon. M. Starr: Je me demande si le comité serait disposé à siéger plus longtemps pour adopter ces crédits du ministère de la Production de défense, vu qu'on a prouvé qu'il est impossible d'obtenir de réponses du

ministre. Il semble que nous n'obtiendrons pas de réponses de toute manière.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à se rendre à la proposition du député?

M. Peters: Monsieur le président, compte tenu des paroles que vous avez prononcées tantôt, selon lesquelles vous voudriez être ailleurs, je déclare qu'il est six heures.

M. le vice-président adjoint: Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.
